

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 062-216200436-20260521-D2027_38-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 13/05/2026 Membres en exercices : 19 - Présents : 17 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme BERIATI Karine, Mme BOUCHART Allison, Mme CLABAUX Annabelle, M. COUTURIER Stéphane, M. DEBYSER Patrick, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, Mme HALLER Jennifer, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, Mme LHASSEN Fabienne, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. NEE Sébastien, Mme STROBBE Marielle.

Excusés : M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. PEENAERT Antoine.

Procurations : M. LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE, M. PEENAERT a donné pouvoir à Mme DUVIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Annabelle CLABAUX.

Objet : Subvention au CCAS

Chaque année, la commune verse une subvention au CCAS pour assurer ses missions : secours d'urgence, colis des aînés, et repas des aînés. La subvention de fonctionnement de la commune au CCAS était de 20 000 € en 2025.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **De fixer la participation du budget communal au CCAS à hauteur de 20 000 € sur le budget 2026.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE